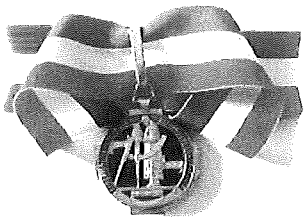

La Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France

Groupement des Pyrénées Orientales

LA SNMOF ORGANISE CHAQUE ANNÉE SOUS SON ÉGIDE UN CONCOURS INTITULÉ :

Un des Meilleurs Apprentis de France

Ce concours qui a été créé en 1985, ne cesse de se développer sur toute la France. Actuellement plus de quatre-vingt-dix spécialités sont concernées.

OBJECTIF DE CE CONCOURS :

L'objectif est de promouvoir le Travail Manuel auprès des jeunes, développer l'initiative personnelle et l'esprit de compétition, tout en mettant en exergue le travail d'excellence, communiquer l'esprit M.O.F. ,avec en point de mire dans quelques années la distinction suprême.

Ce Concours est ouvert à tous les Centres de Formation d'Apprentis (es), les Lycées Professionnels Publics et Privés,

CE CONCOURS SE DÉROULE EN TROIS PHASES :

Pré-Inscription : depuis le site officiel de la SNMOF et mise à disposition des sujets de Novembre à Janvier.

Réalisation de l'œuvre : Janvier, Février, Mars

Réception et Evaluation des travaux : courant Avril — organisation -

IL EST PROCÉDÉ À DEUX PRÉ-SÉLECTIONS :

La première est faite au niveau départemental, par un jury paritaire dans chaque spécialité. Il détermine les pièces retenues au niveau **médaille d'or, d'argent et de bronze pour le titre «Un des Meilleurs Apprentis départemental».**

Les travaux retenus au niveau or et argent, sont à nouveaux corrigés par un jury paritaire dans chaque spécialité. Il détermine les pièces retenues au niveau **médaille d'or et d'argent pour le titre «Un des Meilleurs Apprentis Régional».**

Une grande manifestation départementale et régionale clôture chaque session, avec remise des titres et récompenses par les «Meilleurs ouvriers de France».

Seuls les médaillés d'or du concours régional participeront au concours national, en vue d'obtenir le titre «Un des Meilleurs Apprentis de France».

Les nominés Nationaux recevront officiellement leurs Médailles et Diplômes, lors **d'une cérémonie au Sénat**, organisée par la Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France.

QUI PEUT PARTICIPER AU CONCOURS ?

Est admis à participer au concours, l'apprenti ou l'élève en formation initiale d'un métier et/ou en année terminale C.A.P. - B.E.P., ou en année première et terminale BAC PRO en 3 ans ou mention complémentaire. Il devra être sous contrat d'apprentissage ou scolarisé dans un établissement de formation professionnelle public ou privé.

L'âge limite des candidatures est, au plus, de 21 ans au 30 juin de l'année du concours, (Voir les dérogations sur le règlement général du concours).

COMMENT PRÉPARE-T-ON CE CONCOURS ?

Dès réception du sujet de l'épreuve, le candidat peut commencer l'étude et la réalisation de son travail, (seulement pour les sujets qui n'ont pas de limite de temps) dans une totale indépendance ou en prenant conseil auprès de ses formateurs, professeurs ou maître d'apprentissage.

Pour certaines spécialités dont les épreuves sont ponctuelles et limitées par le temps (telle la coiffure, cuisine et autres) le lieu, la date et l'horaire sont communiqués aux candidats en temps opportun.

Plus de renseignements : Mme GARCIA, Présidente MOF des PO-Tel : 04 68 73 00 04 ou 06 11 60 07 89